

Aux représentants des médias

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Montmirail, le 2 décembre 2015

**La 174<sup>e</sup> session du Synode s'est tenue ce mercredi à Montmirail. Les députés ont accepté le budget dans les chiffres noirs pour l'exercice 2016 de l'Eglise réformée évangélique du canton de Neuchâtel (EREN). Le Synode a réaffirmé sa volonté de poursuivre son engagement dans l'aumônerie des requérants d'asile ainsi que la promotion et l'accompagnement du bénévolat. Le Synode a également validé la nécessité de prioriser l'évangélisation qui est le cœur de la mission ecclésiale. L'EREN est donc invitée à opérer un changement qui concerne moins son faire que son être, à savoir passer en mode évangélisation.**

### **Budget 2016**

A l'instar des comptes 2014, le budget 2016 prévoit des comptes équilibrés. Ceci est possible grâce à la fidélité des contributeurs, personnes et entreprises, ainsi qu'à la progression des revenus provenant du secteur immobilier. Dernier point important à noter: le tableau des postes 2013 reste en vigueur pour les paroisses tant que les résultats financiers le permettent.

### **Rapport sur le projet Req'EREN – aumônerie auprès des requérants d'asile des centres cantonaux**

Après un débat nourri, le Synode a accepté à l'unanimité de prolonger son engagement dans l'aumônerie Req'EREN en assumant la moitié des coûts jusqu'à concurrence de CHF 25'000.— annuels, soit du ressort de l'EREN; cet engagement financier court d'avril 2016 jusqu'à la création d'une association mais au plus tard en décembre 2019. Le Synode a ainsi décidé de doubler l'enveloppe budgétaire pour la continuité du projet Req'EREN.

Le Synode a mandaté le Conseil synodal à mener des discussions avec les autres Eglises reconnues d'intérêt public pour la création d'une aumônerie œcuménique auprès des centres cantonaux de requérants d'asile et à lui présenter un rapport au plus tard en juin 2018.

Le Synode a accepté de fixer les limites de l'engagement financier de l'EREN avec l'association de l'Aumônerie auprès des requérants d'asile des centres cantonaux en principe d'un 25% de poste pour une période de quatre ans, renouvelable.

Le Synode a chargé le Conseil synodal de veiller à la cohérence des diverses activités des organes de l'Eglise en faveur des requérants.

### **Rapport sur la promotion et l'accompagnement du bénévolat dans l'EREN**

Le Synode a décidé à l'unanimité la poursuite d'un engagement dans la promotion et l'accompagnement du bénévolat en appuis des paroisses et des services cantonaux.

Le Synode a validé le principe de valoriser l'aspect spirituel du service des visites bénévoles dans le cadre de la Planification médico-sociale (PMS) initiée par le canton.

Finalement, le Synode a chargé le Conseil synodal de renforcer, d'ici 2017, deux catégories de bénévoles; les personnes en situation de responsabilités (Synode et conseils paroissiaux) et celles qui s'engagent comme visiteuses, en EMS et/ou à domicile.

### **Rapport sur la motion demandant d'étudier une nouvelle forme de soutien aux œuvres d'entraide**

Le Synode a décidé de changer le calcul de la cible Terre Nouvelle, distinguant une cible des donateurs non garantie et une cible des paroisses garantie.

La cible des donateurs comprend tous les dons versés directement aux Œuvres partenaires et sur les comptes "Terre Nouvelle" des paroisses et de la caisse centrale de l'EREN. Elle n'est pas garantie.

La cible des paroisses est calculée par chaque paroisse et est égale à minimum 1% de la contribution ecclésiastique perçue l'année précédente.

L'avantage de ce mode de calcul qui différencie deux cibles est premièrement qu'il tient compte des capacités financière de chaque paroisse en se basant sur la contribution ecclésiastique perçue et non plus sur le nombre de membres.

### **Rapport sur la motion concernant la péréquation financière entre les paroisses**

Le Synode a classé la résolution 169-0 sur la motion qui chargeait le Conseil synodal d'étudier la mise en place d'un système de péréquation financière entre les paroisses de façon à ce que les charges des bâtiments puissent être équitablement réparties. Après analyse, le Conseil synodal estime qu'il n'est pas possible de définir un système de péréquation satisfaisant qui apporte une solution au problème posé.

### **Rapport sur l'Evangélisation**

Le Synode a pris acte du travail fourni par le groupe "Evangélisation" et a validé la seconde étape de son mandat.

Le Synode a fait sien le constat qu'un passage "en mode évangélisation", tel que défini dans le présent rapport, ne peut se faire sans le concours engagé de tous les organes de l'EREN, synodaux comme paroissiaux.

Le Synode a chargé le Conseil synodal d'éveiller chez les acteurs de l'EREN, par les moyens qu'il jugera nécessaires, le plus de participation possible autour du but "passons en mode évangélisation".

(Documentation : <http://protestant-neuchatel.ch/documentation/evangelisation/>)

### **Rapport sur la présentation et la planification du projet EREN 2023**

Le rapport sur EREN 2023, qui est un vaste projet dans le temps (2015-2023) et dans son ambition (mobiliser l'EREN dans une réflexion fondamentale de l'Eglise), est renvoyé à la 175<sup>ème</sup> session, qui se tiendra le 16 mars 2016.

### **Rapport sur Prévoyance.ne**

Le Synode a chargé le Conseil synodal de passer les écritures comptables pour être en conformité avec la loi s'agissant de la provision pour la recapitalisation de Prévoyance.ne à l'horizon 2039.

Cette 174e session s'est terminée à 17h00 en présence de 42 députés.

(Documents du Synode : <http://protestant-neuchatel.ch/organisation/synode/>)

Compte Twitter : @EgliseEREN  
Hashtag : #SynodeEREN

Contacts : Monsieur Christian Miaz, Président du Conseil Synodal / T : 079 198 00 09  
Monsieur Pierre Bonanomi, Conseiller synodal, responsable finances / T : 079 / 606 30 41  
Madame Angélique Kocher, Responsable communication / T : 079 345 03 41